



DOSSIER DE CANDIDATURE RENTREE SCOLAIRE 2024-2025

NOM :	PRENOM :		
ETABLISSEMENT :			
CLASSE DEMANDEE :			
Seconde :	<input type="checkbox"/> Ski alpin	Première :	<input type="checkbox"/> Ski alpin
	<input type="checkbox"/> Ski nordique		<input type="checkbox"/> Ski nordique
			<input type="checkbox"/> Pisteur
		Terminale :	<input type="checkbox"/> Ski alpin
			<input type="checkbox"/> Ski nordique

1- INSCRIPTIONS

Date limite de dépôt du dossier de candidature : **LUNDI 11 MARS 2024** à retourner à l'adresse suivante :

Secrétariat de direction

Lycée A. Honnorat

Enseignement optionnel EPS

1 Rue André Honnorat

04400 Barcelonnette.

2- CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre affecté au lycée André Honnorat.

- L'admission et le maintien sont fonction de :

- Tests ski alpin le Mercredi 20 mars 2024 (pas de test en ski nordique)
- de la motivation réelle pour les activités de montagne.
- du niveau de pratique dans les différentes APS.
- du niveau scolaire, attitude et comportement en classe.

- Pour les élèves arrivant de l'étranger ou trop loin pour venir le jour du test : **Attester d'un niveau de ski suffisant permettant à l'ensemble du groupe de fonctionner. C'est à dire un niveau « Etoile de d'or ».** (attestation école de ski à transmettre).

- Etre admis à la commission d'affectation de l'enseignement optionnel EPS (dossier scolaire, projet de motivation et avis du chef d'établissement et du professeur d'EPS). **PLACES LIMITEES.**

- **ATTENTION !**

Sur les fiches de vœux d'orientation de fin de 3^{ème} : **Pour la 2° GT :**

Préciser, en vœux 1 Barcelonnette Lycée André Honnorat, seconde générale, Enseignement Optionnel d'EPS.

Pour la 2° Professionnelle :

Préciser, en vœux 1 Barcelonnette Lycée André Honnorat, seconde professionnelle ARCU, Enseignement Optionnel d'EPS.

Sans cette procédure, il est possible de se voir refuser la place en option, malgré la réussite aux tests



PRESENTATION DE L'OPTION

Objectifs sportifs et pédagogiques

L'option EPS accueille les élèves en 2°/ 1°/ T° et prolonge l'enseignement commun. Elle permet aux élèves d'approfondir (volume hebdomadaire plus important) la pratique des APSA (Activités Physiques Sportives et Artistiques) et d'engager l'élève dans des expériences collectives autour de projets, et thématiques en lien avec les activités pratiquées. Les élèves inscrits à l'option pisteurs sont intégrés à l'option, mais bénéficierons de cours différents afin de se préformer au métier de pisteurs et se préparer au test d'entrée en formation.

Quatre Objectifs :

- Développer une culture corporelle par l'approfondissement et la découverte de nouvelles APSA.
- Faire comprendre que les APSA s'inscrivent dans des problématiques de société.
- Faire réfléchir les élèves sur leur activité physique à partir de thèmes d'études.
- Sensibiliser les élèves à la conduite de projet et la réalisation d'une étude.

Fonctionnement Administratif

- ❖ 3 heures hebdomadaires en plus de l'EPS obligatoire. (La présence aux cours et aux évaluations est obligatoire dès lors que l'élève est inscrit)
- ❖ Inscription à l'Association Sportive. (2° et 1°). Obligation de prendre part aux grands événements UNSS, cependant la présence les mercredis après-midi n'est pas obligatoire.
- ❖ Une assurance en responsabilité civile ainsi qu'en individuelle accident est obligatoire et doit couvrir l'élève dans le cadre de toutes les pratiques sportives.

Évaluation

L'enseignement optionnel est évalué en contrôle continu. Les notes trimestrielles posées en classes de 1ère et terminale seront donc prises en compte dans le cadre du Baccalauréat et serviront à renseigner le livret scolaire de l'élève. Coefficient 2 pour l'année de première, coefficient 4 pour un élève ayant conservé l'option en première et terminale.

Participation des familles

Le fonctionnement de l'option EPS est assuré par une participation des familles et des subventions.

- **Pour les élèves en Ski Alpin** : la cotisation est fixée à 100€ comprenant le ski-pass vallée (38 € en 2023), une provision pour d'autres actions pédagogiques. A cela il faut ajouter la cotisation UNSS 25 € en 2023 (chèque séparé).

- **Pour les élèves en Ski Nordique** : la cotisation est fixée à 100€ également, cependant le maintien de l'activité dépendra du nombre d'élèves inscrits, la cotisation servant à rémunérer l'entraîneur de ski nordique. A cela il faut ajouter la cotisation UNSS 25 € en 2023 (chèque séparé), ainsi que le ski-pass vallée (38 euros)

L'élève devra être en possession de certains équipements sportifs personnels (en particulier de Skis Alpains ou Nordiques et VTT notamment en terminale).

- Pour les élèves préparant le pisteur : **PSE1** (formation secourisme) = 300 euros en classe de première, et PSE2 en terminale environ 300 euros également.

FICHE de RENSEIGNEMENTS

Lycée

Option EPS



Nom : Prénom :

Sexe : Garçon Fille

Date et lieu de naissance :

Classe actuelle : Établissement actuel :

Adresse de l'établissement (**obligatoire**) :

Classe demandée pour la rentrée scolaire 2024-2025 :

LV1.....LV2.....Redoublant OUI -NON

(Entourer la bonne réponse)

Nom Prénom du Père :

Adresse :

.....

.....

Tél : Email :

Nom Prénom de la Mère :

Adresse :

.....

.....

Tél : Email :

Nom et Adresse du correspondant pour les internes :

(Le correspondant doit habiter obligatoirement Barcelonnette ou les villages de la vallée de l'Ubaye.)

.....

.....

Tél : Email :

Catégorie : INTERNE - DP - EXTERNE (Rayer les mentions inutiles et entourer le bon choix)

Autres disciplines Sportives pratiquées en club :



OPTION EPS

NOM :

PRENOM :

La fiche EPS est à remplir par le professeur d'EPS en fonction des APS pratiquées. Cette fiche est destinée à faire connaître le « vécu sportif » de l'élève et sa motivation pour des activités autres que le ski alpin.

ACTIVITES	PERFORMANCES CHIFFREES	Observation / aptitude / Comportement
<u>Athlétisme :</u> - Vitesse - ½ fond - Lancer.... - Saut en longueur - Saut en hauteur - Triple saut	- - - - - -	- - - - - -
-CROSS	-	-

Gymnastique		
- Sol	-	-
- Barres	-	-
- Acrosport	-	-
- Sport collectif	-	-
- Autres activités...		
- UNSS		

Signature du professeur d'EPS et cachet de l'établissement.



MOTIVATION DE L'ÉLÈVE



OPTION EPS

Développer ci-dessous les éléments de votre motivation à poursuivre l'option EPS :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fais-le :

Signature de l'élève :

Signature des parents

PRESENTATION DU TEST SKI ALPIN



Date : Mercredi 20 Mars 2024

Heure : Accueil à 13h fin : 17h30

Lieu du rendez-vous : devant l'office du tourisme du Sauze.

Si vous souhaitez des précisions particulières contactez **FREZET JULIEN** au 06.21.60.24.32

CONSIGNES GÉNÉRALES

Tests Ski Alpin : ½ journée

► Parcours type géant chronométré (Flèche)

► Parcours ski libre (selon possibilité contrainte de temps) : évaluation en ski tout terrain, exercices techniques mettant en jeu l'équilibre, la prise de risque...

Tenue de ski : casque protecteur, une paire de ski, dorsale conseillée.

Le forfait est à votre charge, vous bénéficierez d'un tarif préférentiel.

Entretien de motivation en fin d'après-midi au lycée pour les élèves venant de l'extérieur. Pour les élèves déjà dans l'établissement, nous fixerons des rendez-vous individuels à l'issue des tests skis.

TEST SKI ALPIN

Talon à détacher et à joindre au dossier :

Je soussigné (nom et prénom du tuteur)

Tuteur légal de l'élève : (Nom et Prénom de l'élève)

Rayer les mentions inutiles et entourer la bonne réponse.

1) Je serai présent(e) tout au long de la journée. Je déplacerai mon enfant sur les différents sites prévus pour les tests.

2) Je confie pour la journée mon enfant à l'équipe EPS organisant les tests

3) J'autorise un autre parent à déplacer mon enfant d'un site à l'autre (indiquer les coordonnées).

Date et Signature des parents :